



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 octobre 2026 à 9 h 32 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Cédric Tessier, conseiller stratégique, Mairie, Éric Pilote, conseiller stratégique du Cabinet du conseiller désigné et M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2026-719

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 7 ET 14 OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 7 et 14 octobre 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-720

SOUMISSION 2026 SP 376 - RÉFECTION DU CHEMIN MCCONNELL ET AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES CHEMINS VANIER ET MCCONNELL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - SONIA BEN-ARFA ET CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à l'entrepreneur Entreprises G.N.P. inc., 280, rue François-Bourgeois, Victoriaville, Québec, G6T 2G8, pour la réfection du chemin McConnell, entre le chemin Vanier et la rue Samuel-Edey, sur une longueur approximative de 1800 m, ainsi que l'aménagement de voies réservées aux virages à gauche aux approches sud et ouest de l'intersection des chemins Vanier et McConnell. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 5 319 159,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 octobre 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Entreprises G.N.P. inc. d’effectuer, en dehors des heures normalement permises, certains travaux sur le chemin McConnell et à l’intersection du chemin Vanier, soit du lundi au samedi entre 21 h et 7 h ainsi qu’en tout temps le dimanche, sur une période approximative de 30 semaines, soit de la mi-octobre 2026 au début du mois de décembre 2026, ainsi que de la fin avril à la fin octobre 2027.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2026.

Adoptée

CE-2026-721

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) POUR LE PROJET MUNICIPALITÉS RÉSILIENTES AU CLIMAT DU VIÊT NAM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé le projet Municipalités Résilientes au Climat du Viêt Nam (MRCV), une collaboration sur cinq ans, financée par Affaires mondiales Canada (AMC);

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à renforcer la résilience climatique dans les municipalités vietnamiennes en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des populations marginalisées;

CONSIDÉRANT QUE le projet MRCV appuie spécifiquement quatre régions du Viêt Nam, afin de les aider à améliorer leurs plans et pratiques de gestion des infrastructures et des déchets solides et les rendre plus résilientes aux changements climatiques, plus sensibles à la dimension de genre et plus inclusifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet MRCV met à profit l’expertise du secteur municipal canadien afin de soutenir les municipalités partenaires du Viet Nam par la fourniture d’une assistance technique, de conseils spécialisés, d’activités de formation et le partage de pratiques exemplaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a été invitée à participer en raison de son leadership reconnu dans plusieurs domaines, notamment la gestion des matières résiduelles et l’adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro CE-2026-125, le comité exécutif a approuvé la participation du personnel des services de l’eau et des matières résiduelles et de la transition écologique, en tant que leader dans les domaines ciblés pour le projet MRCV;

CONSIDÉRANT QUE la FCM souhaite encadrer la collaboration avec la Ville de Gatineau par le biais d’un protocole d’entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d’entente entre la Ville de Gatineau et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) visant à établir un partenariat de collaboration dans le cadre du projet Municipalités Résilientes au Climat du Viêt Nam;

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l’assistante-greffière sont autorisés à signer l’entente de partenariat joint à la présente.

- autorise la directrice du Service de l’eau et des matières résiduelles ou son remplaçant, ou tout autre directeur dont l’expertise des équipes est requise dans le cadre du projet, à signer les documents et formulaires relatifs aux activités réalisées ou à venir.

Adoptée

CE-2026-722

SOUMISSION 2026 SP 287 - SOUFFLAGE DE LA BANDE CYCLABLE PROTÉGÉE - BOULEVARD MONTCLAIR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 7500114 Canada inc., 100, chemin des Fustiers, Montebello, Québec, J0V 1L0, pour le soufflage de la bande cyclable protégée - Boulevard Montclair, pour une période d'une année, pour un montant total approximatif de 274 196,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 août 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, ce qui porterait le montant total à 548 392,50 \$ incluant les taxes. Pour l'année optionnelle du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada et le prix du carburant diesel.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2027 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62410		0719	10460.01	MOB – Liens cyclables transitoires	274 196,25 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2026.

Adoptée

CE-2026-723

SOUMISSION 2026 SP 192 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS ET EMPLACEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats pour le déneigement de divers stationnements et emplacements aux firmes apparaissant au tableau révisé des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnées en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 26 août 2026, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chaque section.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada et le prix du carburant diesel. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle de deux saisons, ce qui porterait le montant total à 7 150 584,35 \$ incluant les taxes.

Après chacune des saisons du contrat, une clause de compensation est prévue pour des accumulations saisonnières de neige au sol excédant 250 cm. Advenant le cas, la Ville compensera l'entrepreneur au prorata pour chaque centimètre supplémentaire.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2027 à 2031 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2026.

Adoptée

CE-2026-724

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2024 SP 002 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de BC lors de l’adjudication	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses et sujet à l’indexation)	Période visée	Autre option de renouvellement
BC 3033339	Les Glissières Desbiens inc.	2024 SP 002 - Enlèvement, remplacement et installation de glissières de sécurité	60 760,26 \$	1 ^{er} décembre 2026 au 30 novembre 2027	non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme Les Glissières Desbiens inc. sont actuellement valides et qu’une seule période optionnelle était prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 27 mars 2024.

Entérine les dépenses supplémentaires de 49 399,33 \$ portant le total cumulatif du contrat au montant de 268 028,15 \$ taxes incluses.

Après la troisième année du contrat, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de l’année 2027 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
10353.01	STP VOI - Signalisation	60 760,26 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2026.

Adoptée

CE-2026-725

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 SEPTEMBRE 2026 AU MONTANT DE 8 503 156 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 18 au 24 septembre 2026 au montant de 8 503 156 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2026.

Adoptée

Monsieur le conseiller Adrian Corbo déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item

CE-2026-726

ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de septembre 2026;
- de tous les contrats de plus de 5 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à septembre 2026.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2026.

Adoptée

CE-2026-727

RÈGLEMENT NUMÉRO 816-6-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-2017 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITÉ EXÉCUTIF À CERTAINS FONCTIONNAIRES Y INCLUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE RETIRER LA MENTION À LA CHARTE DE LA VILLE DE GATINEAU ET DE MODIFIER LES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau a été adopté le 27 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le premier paragraphe du préambule du règlement pour se conformer aux dispositions législatives abrogeant le chapitre II de la Charte de la Ville de Gatineau comprenant les articles 11 à 25, suivant l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal* (2025, chapitre 33, projet de loi no. 104);

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier les pouvoir du directeur des ressources humaines.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le Règlement numéro 816-6-2026 modifiant le règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville de Gatineau dans le but de retirer la mention à la Charte de la ville de Gatineau et de modifier les pouvoirs délégués au directeur du Service des ressources humaines.

Adoptée

CE-2026-728

SOUSSION 2026 SP 254 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROLONGEMENT DE LA RUE SAINTE-MONIQUE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION - ZONE BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - CHLOÉ BOURGEOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité

- adjuge un contrat à la firme Artelia Canada inc., située au 15, rue Jos-Montferrand, bureaux 108 et 109, Gatineau, Québec, J8X 0C2, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le prolongement de la rue Sainte-Monique et la construction d'un bassin de rétention dans la Zone blanche pour un montant total approximatif de 1 103 737,01 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 septembre 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Artelia Canada inc. à soumettre toute demande d'autorisation, ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de prolongement de la rue Sainte-Monique et la construction d'un bassin de rétention dans la Zone Blanche;
- autorise la firme Artelia Canada inc. à soumettre toute demande d'autorisation, ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de prolongement de la rue Sainte-Monique et la construction d'un bassin de rétention dans la Zone Blanche;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au MELCCFP et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2026.

Adoptée

CE-2026-729

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-26-03 MODIFIANT LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la convention collective 2025-2029 liant la Ville et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN signée le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT la création de deux titres d'emploi distincts qui modifie l'annexe A de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent quant aux modifications à apporter;

CONSIDÉRANT l'article 66.1 u) du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier, ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif qui prévoit que le comité exécutif a juridiction exclusive dans le domaine de lettre d'entente à intervenir avec tout syndicat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature de l’entente ENT-BLE-26-03 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN modifiant l’annexe A de la convention collective présentement en vigueur.

Le directeur général, le directeur du service concerné, ainsi que la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l’entente ENT-BLE-26-03.

Adoptée

CE-2026-730 FINS D'EMPLOI ADMINISTRATIVES - ARTICLE 11.05 F) - SECTEUR AQUATIQUE

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés du secteur aquatique le 5 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’article 11.05 f) de la convention à l’effet qu’un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu’il ne fournit aucune prestation de travail au cours d’une période de 12 mois ou qu’il se déclare non disponible pendant plus de trois sessions consécutives, excluant les entre-sessions;

CONSIDÉRANT QU’en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d’emploi des salariés énumérés en annexe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d’emploi administrative des salariés énumérés en annexe, laquelle fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée

CE-2026-731 SUSPENSION SANS SOLDE DE SEPT JOURS DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 105314

CONSIDÉRANT les conclusions de l’enquête menée par la firme externe et les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l’ensemble des faits analysés, ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en la matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l’enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l’imposition d’une suspension sans solde de sept jours de travail à l’employé numéro 105314.

Adoptée

<hr/>	<hr/>
STEVE MORAN Président Comité exécutif	M^e VÉRONIQUE DENIS Greffière Comité exécutif